

Contribution de l'Uniopss aux réflexions du Conseil National de l'Habitat sur les risques d'impayés de loyers et d'expulsions pendant et après la crise

L'Uniopss a transmis ce vendredi 10 avril une contribution faisant part des difficultés constatées et de propositions pour éviter au maximum les impayés de loyers et expulsions locatives pendant et après la crise.

1

Parmi ces propositions, s'appuyant notamment sur la note de la Fondation Abbé Pierre sur le sujet :

- La demande d'un fond national d'urgence d'aide à la quittance de loyer, sur formulaire présentant les difficultés des personnes, sans accompagnement social à priori, pendant la durée du confinement et jusqu'à rétablissement, avec rétroactivité à la date de la réception de la demande ;
- La demande de la mise en place d'une cellule d'urgence pour la crise sanitaire au sein des Fonds de solidarité pour le logement (FSL) ;
- La demande de rétablir ou de ne pas suspendre les APL pour les ménages signalés à la CAF comme étant en impayés de loyers pendant la durée de la crise sanitaire une fois toutes les autres démarches habituelles d'apurement de la dette réalisées ;
- L'augmentation du fonds d'indemnisation des propriétaires bailleurs ;
- Une attention particulière pour les jeunes précaires, en début/fin de formation, contrat d'apprentissage, intérimaires, entre 18 et 25 ans, et qui vont se retrouver sans ressources (voir initiatives adhérents UNHAJ plus bas *) ;
- Une activation forte de la garantie VISALE en cette période.

Retrouvez la contribution [ici](#).

** L'UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes) a lancé une enquête, à laquelle 201 structures ont répondu, sur l'impact pour les jeunes précaires de la crise actuelle. Cette enquête à retrouver [ici](#) met en évidence que les jeunes entre 18 et 25 ans en début/fin de contrat d'apprentissage, intérimaires, en début de formation, etc., vont se retrouver sans ressource et en difficulté face au logement.*